



SGB-FSS
Schweizerischer
Gehörlosenbund

Berufsvereinigung der GebärdensprachlehrerInnen
und GebärdensprachausbilderInnen
Deutschschweiz seit 1999



ASRLS

ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DE LA LANGUE DES SIGNES

PARCOURS

au règlement d'examen sur l'examen professionnel de

Enseignant(e) en langue des signes

Adopté le 23.01.2023

Avec adaptations du : 29.02.2024

Secrétariat d'examen :

Fédération suisse des sourds
Räffelstrasse 24
8045 Zurich

Courrier électronique : pruefungssekretariat@sgb-fss.ch

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Objectif du guide	3
1.2	Principes de base	3
1.3	Secrétariat d'examen et personnes de contact	3
2	Conditions d'admission	3
2.1	Diplômes, certificats, attestations	4
2.2	Certificat de branche	3
2.3	Expérience professionnelle	4
3	Examen final	5
3.1	Objet de l'examen	5
3.2	Éléments d'examen	5
3.3	Pondération des différentes parties de l'examen	8
3.4	Évaluation des épreuves d'examen	9
3.5	Réussite de l'examen	9
3.6	Possibilités de répétition en cas d'échec	9
3.7	Accès au dossier	9
3.8	Plaintes	9
4	Organisation de l'examen	10
4.1	Aperçu du déroulement chronologique	10
4.2	Appel à candidatures et inscription	10
4.3	Compensation des désavantages	11
4.4	Disposition du travail spécialisé et admission à l'examen	11
4.5	Convocation et moyens auxiliaires	11
4.6	Soumission du travail de projet	11
4.7	Demande de récusation	11
4.8	Frais	12
4.8.1	Frais d'examen	12
4.8.2	Taxe en cas de désinscription, d'absence, d'interruption de l'examen, d'échec	12
5	Décret	12
6	Annexe	14
6.1	Profil de la profession	14
6.2	Aperçu des compétences professionnelles opérationnelles	17
6.3	Niveau d'exigence (critères de performance)	18
6.4	Compétences au niveau du certificat de branche pour l'entrée dans la pratique professionnelle pertinente de deux ans avant l'examen professionnel	36
6.5	Glossaire	37

1 Introduction

En vertu du chiffre 2.21, let. a du règlement d'examen pour l'examen professionnel de professeur de langue des signes du 7.5.2021, la commission d'examen édicte, sous réserve de l'approbation par l'organe responsable, les directives suivantes. Il sera vérifié périodiquement par la commission d'examen et adapté si nécessaire.

1.1 Objectif du guide

Le guide du règlement d'examen s'adresse en premier lieu aux candidates et candidats à l'examen. Il précise le règlement d'examen et comprend toutes les informations pertinentes pour la préparation et le déroulement de l'examen professionnel.

1.2 Principes de base

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr) ; RS 412.10
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ; RS 412.101

1.3 Secrétariat d'examen et Interlocuteur

Le secrétariat d'examen s'occupe, sur mandat de la commission d'examen, des tâches administratives liées à l'examen et est l'interlocuteur pour les questions y relatives.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat

d'examen : Fédération suisse des sourds
24, rue des Râteaux
8045 Zurich

Courrier électronique :
pruefungssekretariat@sgb-fss.ch
www.sgb-fss.ch

2 Conditions d'admission

Sont admis à l'examen les candidats qui remplissent les conditions énoncées au chiffre 3.3 du règlement d'examen relatif à l'examen professionnel pour les enseignants en langue des signes.

2.1 Certificat de branche GSL

Le certificat de branche GSL atteste que le porteur a atteint le niveau de compétence requis pour entrer dans la pratique. Il pose ainsi les bases de la pratique professionnelle requise de deux ans (section 2.3).

Cela signifie que

- Elle ou il dispose des connaissances professionnelles pertinentes dans tous les domaines de compétences opérationnelles, en particulier dans les domaines de compétences opérationnelles 1 à 3. Elle ou il peut agir de manière autonome dans des situations professionnelles simples, mais a encore besoin d'un soutien, par exemple sous forme de coaching ou de supervision, pour des situations plus complexes. Pour une délimitation plus précise des niveaux de compétences du certificat de branche et de l'examen professionnel, voir les tableaux en annexe 6.2 et 6.4.
- elle ou il dispose de compétences en langue des signes de niveau B2 (CECR)
- il ou elle dispose d'un niveau de compétence B1 (CECR) en langue écrite (lire et

écrire).

Les fournisseurs du certificat de branche sont listés sur le site web de l'organe responsable. Le certificat de branche est délivré par le prestataire.

Les fournisseurs sont inscrits sur cette liste s'ils

- démontrer qu'ils transmettent les compétences selon l'annexe 6.4
- démontrer qu'ils enseignent les compétences linguistiques requises (langue des signes, langue écrite, lecture et écriture),
- disposer d'une certification EduQua (ou équivalent)

Depuis 2018, ces cours sont soutenus financièrement par des subventions fédérales. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat d'examen.

Les candidats qui ont déjà acquis les compétences opérationnelles mentionnées à l'annexe 6.4 dans le cadre d'autres formations et qui ne souhaitent donc plus suivre un cours doivent le justifier par des documents ou des diplômes pertinents.

Preuves possibles :

- Pièces d'identité étrangères
- Modules de rattrapage
- Portfolio européen des langues (PEL)

2.2 Expérience professionnelle

Est considéré comme expérience professionnelle pertinente le travail avec des personnes sourdes, attesté par des certificats et des attestations de travail. Les stages sont également considérés comme une expérience professionnelle pertinente, à condition qu'ils soient effectués après l'obtention du certificat de branche. Il faut justifier d'au moins 500 heures de travail et de 2 ans d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle pertinente permet d'approfondir les connaissances et le savoir-faire attestés par le certificat sectoriel et de les enrichir par une expérience pratique.

L'expérience professionnelle pertinente est prise en compte si le travail s'est déroulé comme suit :

- dans un contexte culturel, éducatif et linguistique (p. ex. promotion du sport, animation socioculturelle)
- dans l'un de ces trois domaines de compétences opérationnelles : 1. travail avec les nourrissons/petits enfants, 2. travail avec les enfants/adolescents, 3. travail avec les adultes
- dans l'une des trois langues des signes nationales

L'expérience professionnelle requise doit être prouvée au plus tard huit semaines avant l'examen. Le candidat qui n'apporte pas la preuve de son expérience professionnelle dans ce délai n'est pas convoqué à l'examen.

Les emplois à temps partiel prolongent, selon le taux d'occupation, la période de pratique à prouver.

2.3 Documents à soumettre

Preuve d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'une qualification équivalente : Certificat fédéral de capacité ou certificat de maturité gymnasiale, certificat de culture générale ou maturité spécialisée ou qualification équivalente.

La commission d'examen décide de l'équivalence d'autres diplômes (y compris étrangers) sur demande écrite des candidats.

Preuve du certificat de branche ou des compétences équivalentes acquises ailleurs :
Certificat de branche d'un prestataire figurant sur la liste du site web de l'USS (www.sgb-fss.ch).

Si les compétences ont été acquises ailleurs :

- Attestation des compétences en langue des signes au niveau B2 (CECR)
- Attestation des compétences en langue écrite (lecture et écriture) au niveau B1 (CECR)
- Documents probants sur l'acquisition des compétences selon l'annexe 6.4, tels que certificats étrangers, attestations de fréquentation de modules de rattrapage.

Preuve de l'expérience professionnelle pertinente

- Certificats de travail, qualifications de stage

3 Examen final

3.1 Objet de l'examen

Lors de l'examen professionnel, différentes tâches permettent de vérifier si la candidate ou le candidat a acquis toutes les compétences opérationnelles décrites dans l'annexe 6.2 des présentes directives. Une importance particulière est accordée à la mise en réseau de ces compétences.

3.2 Éléments d'examen

L'examen professionnel comprend les épreuves suivantes :

Partie de l'examen	Type d'examen	Temps	Pondération des positions
1 Travail de projet et entretien professionnel			
Position 1 : Travail de projet	écrit et gestuel-linguistique	établi au préalable	2
Position 2 : entretien professionnel	en langue des signes	0.5 h	1
2 Connaissances spécialisées			
Position 1 : Questions ouvertes Position 2 : Étude de cas	en langue des signes en langue des signes	1.5h 1 h	1 1
3 Réalisation d'une leçon d'enseignement, réflexion			

comprise

Position 1 : Leçon	pratiquement en langue	0.75 h	2
Poste 2 : Test d'aptitude (réflexion)	des signes	0.25 h	1

Total 4 h

Partie 1 de l'examen : travail de projet et entretien professionnel

La partie 1 de l'examen se compose des positions "travail de projet" et

"entretien professionnel". Position 1 : travail de projet

Dans le travail de projet, la candidate ou le candidat se penche de manière approfondie sur un thème de son propre domaine d'activité et met en réseau les compétences opérationnelles acquises à l'aide de sa propre pratique. Le travail de projet doit être remis au plus tard quatre semaines avant le début de l'examen.

Forme du travail de projet :

Le travail de projet comprend une partie écrite et une partie en langue des signes. La partie écrite comprend 15 à 20 pages sans les annexes. Elle contient la problématique, la théorie, l'exposé et la bibliographie. La partie écrite se termine par une déclaration d'autonomie. Celle-ci est la suivante :

"Je confirme par ma signature que j'ai rédigé personnellement ce travail, que je n'ai utilisé que les sources et les moyens auxiliaires mentionnés et que j'ai signalé comme telles les citations et les paraphrases littérales. Lieu, date Signature"

La partie en langue des signes est rendue sous la forme d'un enregistrement vidéo. Le candidat y enregistre ses propres conclusions, sa stratégie de résolution ainsi que sa réflexion en langue des signes. La vidéo dure 15 à 20 minutes.

le moment et le déroulement de l'élaboration du travail de projet :

1. Le candidat soumet une disposition du travail de projet en même temps que son inscription à l'examen.
2. La commission d'examen examine la disposition et donne un feed-back au candidat/à la candidate au plus tard deux semaines après la date limite d'inscription. Ensuite, il/elle dispose d'une semaine pour remanier la disposition si nécessaire. La disposition est ensuite à nouveau examinée. Si la disposition n'est pas à nouveau approuvée, le candidat n'est pas admis à l'examen cette année.
3. Avec la décision d'admission à l'examen final, c'est-à-dire au moins 6 mois avant l'examen, il/elle apprend si la disposition a été approuvée.
4. Le candidat rédige le travail de projet conformément aux directives et le remet à la commission d'examen en deux exemplaires dans un délai de 22 semaines après l'approbation de la disposition (sous forme électronique et sur papier).

Position 2 : entretien professionnel

Le jour de l'examen, un entretien professionnel a lieu, au cours duquel les expert-e-s posent aux candidat-e-s des questions sur le contenu du travail de projet. Ils vérifient ainsi si la candidate/le candidat est capable de réfléchir aux détails du travail de projet et de les approfondir.

Durée et type d'entretien professionnel : 30 minutes, en langue des signes

Matière d'examen dans la partie d'examen 1 :

La partie 1 de l'examen peut porter sur toutes les compétences opérationnelles énumérées à l'annexe 6.2 des présentes directives.

Les aspects suivants, au minimum, sont évalués :

- clarté de la justification du choix du sujet
 - Référence aux processus de travail selon les directives de l'annexe 6.2
 - Importance pour le travail pratique
 - Structure et procédure (claire, logiquement structurée et compréhensible)
 - Volume, mode de citation, structure et présentation selon les directives
 - clarté et intelligibilité de la problématique, de sa déduction ainsi que clarté et compréhensibilité des objectifs
 - Volume et pertinence adéquats de la littérature et/ou des sources traitées
 - Niveau de traitement suffisant de la littérature utilisée
 - Mise en réseau de la théorie et de la pratique
 - Déduction compréhensible de la conclusion à partir des résultats
 - description des conséquences pratiques et de la valeur pratique des résultats
 - Indications sur des questions complémentaires
 - Réflexion critique sur la démarche décrite
 - Conclusions compréhensibles pour sa propre action professionnelle
-
- Réponse correcte aux questions techniques posées
 - Utilisation correcte des termes techniques

La partie 1 de l'examen se compose des positions "travail de projet" et "entretien professionnel". Le travail de projet est pondéré deux fois, l'entretien professionnel une fois. Pour la partie d'examen 1, c'est la moyenne de ces deux notes de position, arrondie à la première décimale, qui est prise en compte.

Partie 2 de l'examen : connaissances professionnelles

La partie 2 de l'examen comprend la réponse à des questions ouvertes et le traitement d'un cas pratique. Les deux positions sont pondérées de manière égale.

Position 1 : Questions ouvertes

Les experts posent personnellement aux candidats des questions ouvertes en langue des signes. Les questions peuvent porter sur tous les domaines de compétences opérationnelles. Les réponses sont également attendues en langue des signes. Cette partie dure 1,5 heure.

Durée et type d'épreuve : 1h30, en langue des signes Position 2 : étude

de cas

Les candidates et les candidats reçoivent un exemple de cas écrit. Ils disposent de 30 minutes pour préparer l'entretien d'examen qui suit. L'entretien d'examen (en langue des signes) sur l'exemple de cas dure 30 minutes.

Durée et nature de la partie d'examen : 1 heure, en langue des signes

Matière d'examen dans la partie d'examen 2 :

La partie 2 de l'examen peut porter sur toutes les compétences opérationnelles énumérées à l'annexe 6.2 des présentes directives.

Les aspects suivants, au minimum, sont évalués :

- Réponse correcte aux questions techniques posées
- Utilisation correcte des termes techniques
- Recherche d'idées et proposition de solutions

Partie 3 de l'examen : réalisation d'une leçon, réflexion comprise

La partie 3 de l'examen comprend la réalisation d'une leçon d'enseignement ainsi qu'un entretien d'examen avec deux expertes ou experts.

Position 1 : Leçon d'enseignement

Les candidats reçoivent, en même temps que la convocation à l'examen, les coordonnées de l'institution pour personnes sourdes dans laquelle ils suivront la leçon d'enseignement. Les institutions externes possibles sont les crèches, les groupes de jeu, les écoles et d'autres institutions. Avant l'examen, les candidats se préparent par écrit à cette leçon et planifient son déroulement. Le jour de l'examen, ils réalisent la leçon de manière autonome.

Durée de la leçon : 45 minutes Position 2 :

Entretien d'examen (réflexion)

Un entretien d'examen a lieu directement après la leçon. L'entretien d'examen se base sur la leçon observée et vérifiée, à l'aide de questions ciblées, la justification de la démarche ainsi que la réflexion.

Durée et nature de l'entretien d'examen : 15 minutes, en langue des signes

Matière d'examen dans la partie d'examen 3 :

La partie 3 de l'examen porte sur l'interaction entre les compétences centrales présentées dans les domaines de compétences opérationnelles 1 à 3 (cf. annexe 6.2).

Les aspects suivants, au minimum, sont évalués :

- Conduite d'entretiens
- Questionnement / technique de questionnement, identification des besoins
- Recherche d'idées et proposition de solutions
- Utilisation de techniques de communication et d'outils
- Prendre en compte les personnes qui participent à la leçon.

Le déroulement de la leçon est évalué avec une double pondération ainsi que l'entretien d'examen qui suit avec une pondération simple. La préparation écrite n'est pas évaluée.

3.3 Pondération des différentes parties de l'examen

Pour l'évaluation globale, les trois parties de l'examen sont pondérées de manière égale. La note globale est arrondie à la première décimale.

3.4 Évaluation des parties d'examen

Les différentes parties de l'examen sont évaluées par des notes entières ou des demi-notes en utilisant l'échelle de notation de 1 à 6. L'échelle suivante s'applique :

Note 6 : répond particulièrement bien aux exigences, excellent Note 5-6 :

répond largement aux exigences, très bien

Note 5 : correspond aux exigences, bien

Note 4-5 : correspond en majorité aux exigences, satisfaisant

Note 4 : présente quelques lacunes, mais répond encore globalement aux exigences, suffisant.

Note 3-4 : présente des défauts isolés, ne répond pas aux exigences, insuffisant. Note 3 : présente des lacunes, ne répond pas aux exigences, insuffisant.

Note 2-3 : présente des lacunes importantes, ne répond pas aux exigences, insuffisant.

Note 1 et 2 : manque totalement ou présente de grosses lacunes, insuffisant.

3.5 Réussir l'examen

L'examen est réussi si chaque partie de l'examen a obtenu au moins la note 4,0.

Le résultat de l'examen, avec les notes des différentes épreuves et la note globale, est envoyé aux candidats après l'examen.

3.6 Possibilités de répétition en cas d'échec

Les parties d'examen non réussies peuvent être répétées deux fois au maximum (chiffre 6.5 RE).

3.7 Accès au dossier

Il existe un droit de consultation des dossiers. Lors de l'envoi des résultats d'examen, les candidates/candidats sont informés de la date, de l'heure et du lieu de consultation de leur examen non réussi. Voir à ce sujet l'aide-mémoire "Consultation des dossiers", disponible auprès du Secrétariat aux examens et en téléchargement sur le site Internet du SBFI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/hbb/allgemeine-informationen-ep/kandidierende-et-absolvierende.html>

3.8 Plaintes

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SBFI dans les 30 jours suivant leur notification (chiffre 7.3 RE). Voir à ce sujet l'aide-mémoire disponible auprès du secrétariat d'examen et en téléchargement sur le site Internet du SBFI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/hbb/allgemeine-informationen-ep/kandidierende-et-absolvierende.html>

4 Organisation de l'examen

4.1 Aperçu du déroulement chronologique

Avant l'examen	8 mois	Publication des dates d'examen, début des inscriptions
	7 mois	Date limite d'inscription
	6,5 mois	Eventuel retour sur la disposition
	6 mois	Décision d'admission et approbation du dispositif A partir de cette date, les candidats disposent de 22 semaines pour préparer et déposer leur candidature. Examen du travail de projet (partie 1, position)
	6 semaines	Convocation à l'examen
	4 semaines	Remise du travail de projet
1er jour d'examen	Partie d'examen 1, position 2 : entretien professionnel sur le travail de projet Partie d'examen 2 : connaissances professionnelles	
2ème jour d'examen (1 à 4 semaines après la date de l'examen) 1er jour d'examen)	Partie 3 de l'examen : réalisation d'une leçon, réflexion comprise	
Après la fin de l'examen	La communication des résultats aux candidat(e)s a lieu au plus tard 5 semaines après la dernière leçon d'enseignement.	

4.2 Appel à candidatures et Inscription

La commission d'examen publie l'examen dans les trois langues officielles sur le site Internet www.sgb-fss.ch au moins 8 mois avant le début de l'examen. Les dates d'examen, les taxes d'examen, le délai d'inscription ainsi que les directives concernant le travail spécialisé et la réalisation / le choix de la leçon d'enseignement sont communiqués.

Un examen est organisé si, après la publication, au moins 5 candidats remplissent les conditions d'admission ou au moins tous les deux ans.

Le règlement d'examen, le guide du règlement d'examen, le formulaire d'inscription, le formulaire pour la disposition, le formulaire pour le choix de la leçon ainsi que tous les autres documents relatifs à l'examen peuvent être téléchargés sur le site www.sgb-fss.ch ou obtenus auprès du secrétariat d'examen.

L'inscription doit être adressée au secrétariat d'examen sur le formulaire officiel et par courrier. Elle doit être remise à la poste au plus tard à la date indiquée sur le formulaire d'inscription. Le cachet de la poste du dépôt dans un bureau de poste en Suisse est déterminant pour la date d'inscription.

Conformément au point 3.2 du règlement d'examen, l'inscription doit être accompagnée des documents suivants

- a) un résumé de la formation et de la pratique professionnelles antérieures ;

- b) les copies des pièces d'identité et des certificats de travail exigés pour l'admission ;
- c) indication de la langue d'examen (langue orale et langue des signes) ;
- d) Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo ;
- e) Indication du numéro de sécurité sociale (numéro AVS)¹ ;
- f) Disposition du travail de projet

4.3 Compensation des désavantages

Il existe un droit à la compensation des désavantages pour les personnes handicapées. La demande doit être soumise à la commission d'examen au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen. Voir à ce sujet l'aide-mémoire disponible auprès du secrétariat d'examen et en téléchargement sur le site du SBFI :

<https://www.sbf.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/hbb/allgemeine-informationen-ep/kandidierende-et-absolvierende.html>

4.4 Disposition du travail spécialisé et admission à l'examen

La commission d'examen examine la disposition du travail de projet et donne un feed-back sur la disposition au plus tard 6,5 mois avant la décision d'examen.

La commission d'examen prend la décision d'admission et la notifie au moins 6 mois avant le début de l'examen. Une décision négative contient une justification et l'indication des voies de recours (chiffre 3.32 RE).

4.5 Convocation et Moyens auxiliaires

La candidate ou le candidat est convoqué(e) au moins 6 semaines avant le début de l'examen. La convocation contient

- a) le programme d'examen, avec des indications sur le lieu et la date de l'examen ainsi que sur les moyens auxiliaires autorisés et à apporter ;
- b) le répertoire des expertes et des experts.

4.6 Soumission du travail de projet

Le travail professionnel doit être remis en deux exemplaires à la commission d'examen dans les 22 semaines suivant l'approbation de la disposition et 4 semaines avant le début de l'examen. La date de dépôt est déterminée par le cachet de la poste en Suisse.

4.7 Demande de récusation

Toute demande de récusation d'un-e expert-e doit être déposée et motivée au plus tard 4 semaines avant le début de l'examen (chiffre 4.14 RE).

¹ La base légale de ce relevé se trouve dans l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1 ; no 70 de l'annexe). La commission d'examen, respectivement le SBFI, relève le numéro AVS sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, qui l'utilise à des fins purement statistiques.

4.8 Frais

4.8.1 Frais d'examen

Les taxes d'examen sont régies par le point 3.4 du règlement d'examen. Les taxes pour l'établissement du brevet et l'inscription dans le registre des titulaires de brevet, ainsi que les éventuels frais de matériel ne sont pas compris dans la taxe d'examen.

Une fois l'admission à l'examen confirmée, le/la candidat(e) reçoit la facture pour le paiement de la taxe d'examen. Le montant de la taxe d'examen est publié dans l'avis de concours sous www.sgb-fss.ch.

La taxe d'examen pour les candidats qui répètent l'examen est fixée au cas par cas par la commission d'examen, en tenant compte du volume de l'examen (chiffre 3.44 RE).

4.8.2 Frais en cas de désistement, d'absence, d'interruption de l'examen, Echec de l'examen

En cas de désistement, d'absence, d'interruption ou d'échec à l'examen, les règles suivantes s'appliquent (chiffre 3.4 RE) :

- En cas de désistement par écrit jusqu'à la décision d'admission, les frais occasionnés par l'évaluation de la disposition seront facturés aux candidats.
- En cas de désistement écrit après la décision d'admission avec des motifs justifiés et justifiables selon le point 4.22 du règlement d'examen, les frais d'examen déjà payés seront remboursés aux candidats, déduction faite des frais occasionnés pour l'évaluation de la disposition.
- En cas de désistement sans raisons valables selon le point 4.22 du règlement d'examen plus de 8 semaines avant l'examen, le/la candidat(e) doit payer la totalité de la taxe d'examen, respectivement les taxes d'examen déjà payées ne sont pas remboursées.
- Si le candidat ne se présente pas à l'examen sans avoir annulé son inscription par écrit, il doit payer la totalité de la taxe d'examen et n'a pas droit au remboursement des taxes d'examen déjà payées.
- En cas d'interruption de l'examen sans raison valable, le/la candidat(e) doit payer la totalité de la taxe d'examen ou ne peut prétendre au remboursement des taxes d'examen déjà payées.
- Les personnes qui échouent à l'examen n'ont pas droit au remboursement des frais.

5 Décret

Adopté par la commission d'examen le 31.1.2022

Fédération suisse des sourds SGB-FSS

Zurich, le 23 janvier 2023

La présidente : Dr. Tatjana Binggeli



Association professionnelle des enseignants et formateurs en langue des
signes Zurich, 23.01.2023

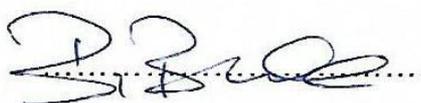
La présidente : Christa Notter



Association Suisse Romande de la langue des signes (ASRLS)

Lausanne, 23.01.2023

La présidente : Béatrice Bula



Le guide a été examiné entre autres par le CSPA (Centre suisse de pédagogie spécialisée) en tant qu'agence spécialisée en pédagogie spécialisée de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) en tant que membre du conseil consultatif du projet de reconnaissance fédérale de la profession.

6 Annexe

6.1 Profil de la profession

Domaine d'activité

Les professeurs de langue des signes travaillent dans diverses institutions publiques et privées (p. ex. institut de langues, école, administration) ainsi qu'au domicile de particuliers. Ils enseignent et soutiennent des individus et des groupes dans un contexte bimodal-bilingue et biculturel. "Bimodal" indique que les langues orales et les langues des signes se distinguent par des modes d'expression totalement différents et sont perçues par des sens différents (acoustique versus visuel). "Biligual" signifie quant à lui que la langue orale et la langue des signes sont des systèmes linguistiques matures et équivalents. Enfin, "biculturel" indique que des cultures différentes se développent dans les communautés de systèmes linguistiques différents - même si elles cohabitent.

L'objectif est d'enseigner la langue des signes aux individus et aux groupes, de transmettre la culture des personnes sourdes et, inversement, de rapprocher les sourds de la culture des entendants. Ainsi, les enseignants de la langue des signes créent un lien entre le monde de ceux qui utilisent la langue des signes et celui de ceux qui ne la maîtrisent pas. En outre, ils encouragent et renforcent les personnes sourdes et malentendantes au sein de leur propre culture. Leur groupe cible comprend des personnes de tous âges qui souhaitent apprendre la langue des signes, qu'elles soient sourdes, malentendantes ou entendants.

Principales compétences professionnelles opérationnelles

Remarque préliminaire : lorsqu'il est question d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans ce qui suit, il s'agit toujours de personnes entendants, malentendantes et sourdes.

Travail avec les nourrissons et les enfants en bas âge (encouragement précoce) ainsi qu'avec leurs parents et les éducateurs :

Les enseignants en langue des signes interagissent avec le nourrisson ou le jeune enfant en fonction de son âge et par tous les canaux de perception disponibles, afin de stimuler leur perception visuelle, l'acquisition naturelle du langage et, par conséquent, le développement cognitif de l'enfant. Ils transmettent aux éducateurs et aux personnes de référence l'importance du langage pour le développement de l'enfant et les coachent dans l'organisation de la relation avec le nourrisson ou l'enfant. Il s'agit ainsi de permettre et d'encourager la communication avec l'enfant au quotidien et de renforcer le lien avec l'enfant. Les enseignants en langue des signes mettent les enfants et les familles en contact avec d'autres personnes concernées et sensibilisent les parents et les amis à la manière de traiter les enfants sourds et malentendants.

Travail avec les enfants et les jeunes :

Les professeurs de langue des signes enseignent de manière autonome la langue des signes aux enfants et aux adolescents. Ils organisent également avec d'autres spécialistes des cours dans la langue nationale correspondante et les dispensent avec eux. Ils soutiennent les enfants et les jeunes dans leur processus d'apprentissage et traitent avec eux de thèmes actuels à l'école ou dans la vie quotidienne. Ce faisant, ils ont toujours pour objectif que tous les enfants puissent suivre la matière enseignée et participer aux événements sans être défavorisés.

Travail avec les adultes :

Les professeurs de langue des signes organisent et dirigent des cours de langue des signes pour adultes. Ils abordent les fonctions linguistiques et enseignent la grammaire de la langue des signes. Ils encouragent la participation des adultes sourds et malentendants à la vie sociale en leur fournissant des informations auxquelles ils n'ont qu'un accès limité. Ils leur transmettent des conseils et des techniques pour faire face aux situations de la vie quotidienne, notamment dans les lieux publics.

Les enseignants en langue des signes contribuent à rendre la communication entre les personnes entendantes et les personnes sourdes ou malentendantes "pauvre en barrières". Pour ce faire, ils identifient les obstacles à la compréhension linguistique et culturelle et servent d'intermédiaires entre les personnes entendantes et les personnes sourdes ou malentendantes. Dans leur travail, ils abordent toujours des valeurs et des attitudes (p. ex. l'importance de la langue des signes en tant que système linguistique autonome, la nécessité d'apprendre ou l'évaluation des chances des personnes sourdes) ou les transmettent par leur attitude professionnelle.

Collaboration à des projets et à la recherche :

Les professeurs de langue des signes participent à la production d'une vidéo en langue des signes et signent pour cela des mots isolés, voire des discussions ou des conférences entières. Ils collaborent à des projets de recherche et de développement de la langue des signes, réalisent des tests de langue des signes et contribuent, en tant que membres de groupes de travail, à l'élargissement du vocabulaire spécialisé en langue des signes ou au développement de la didactique de la langue des signes.

Développement professionnel, éthique professionnelle :

Pour s'assurer que leur travail répond aux normes de qualité souhaitées, les professeurs de langue des signes réfléchissent à leur méthode de travail et la développent à l'aide de méthodes appropriées. Ils cherchent dans des articles spécialisés des réponses aux questions qui se posent dans leur travail et agissent dans toutes les situations selon des principes généraux et spécifiques à la profession, tels que la justice sociale, la dignité ou l'intégrité.

Exercice de la profession

Les enseignants en langue des signes favorisent la vie autonome des personnes et facilitent leur communication et leur cohabitation. Cela se fait d'une part dans un cadre institutionnel au moyen de concepts et de méthodes pédagogiques, et d'autre part par un soutien global des personnes dans leur vie quotidienne. Les enseignants en langue des signes s'orientent toujours vers les possibilités et les besoins de l'individu et réagissent rapidement et de manière professionnelle aux événements imprévisibles. En règle générale, ils sont eux-mêmes sourds et constituent ainsi un modèle pour les jeunes et les adultes dans leur gestion du quotidien et leur participation à la société.

Ils/elles exécutent leurs tâches - de la planification à l'évaluation et à la réflexion sur les mesures mises en œuvre, en passant par la réalisation - de manière autonome et en fonction des besoins. Ils/elles cherchent des solutions individuelles aux nouveaux défis et y associent la personne encadrée ainsi que d'éventuels partenaires. Ils collaborent avec d'autres professionnels et enseignants et se concertent régulièrement avec eux. Ce faisant, ils définissent leur propre rôle et reconnaissent leurs limites.

Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les enseignants en langue des signes contribuent à permettre à la communauté des sourds de participer à la vie sociale et culturelle sur un pied d'égalité. En se présentant avec assurance en tant qu'ambassadeur et en faisant le lien entre les deux cultures, les professeurs de langue des signes contribuent à améliorer les conditions de vie des personnes sourdes, à faire en sorte que la communauté des sourds soit mieux acceptée et respectée par la société et à éliminer les discriminations encore existantes (p. ex. barrières de communication, manque d'information). Par leurs activités d'enseignement, de conseil et de soutien, les professeurs de langue des signes donnent également aux personnes entendantes la chance de participer à la communauté des sourds.

6.2 Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles

↓ Compétence d'action-domaines		Compétences d'action →				
1	Travailler avec des nourrissons et des enfants en bas âge (éducation précoce) ainsi qu'avec leurs parents et leurs éducateurs*.	1.1 de prendre en charge les nourrissons et les petits enfants au domicile et en présence des éducateurs et des personnes de référence, de manière adaptée à leur âge, dans le cadre d'une activité de loisirs. Encourager l'acquisition des langues	1.2 Les éducateurs et les personnes de référence au domicile dans l'encouragement précoce du langage et de la communication et dans l'organisation de la relation pour coacher un petit enfant	1.3 Mettre en réseau les enfants et les familles avec d'autres personnes concernées par le biais de conseils et de médiation à domicile	1.4 Dans le cadre de la consultation au domicile, les parents et amis pour le contact avec les enfants sourds et malentendants sensibilisent	
		2.1 préparer, réaliser et évaluer de manière autonome des cours de langue des signes pour enfants et adolescents				
3	Travailler avec des adultes	3.1 Préparer, réaliser et évaluer de manière autonome des cours de langue des signes pour adultes en fonction du groupe cible.	3.2 Promouvoir la participation des adultes sourds et malentendants à la vie sociale par le biais de conseils, de coaching et de cours.	3.3 Assurer une communication "pauvre en barrières" et prendre à cet effet des mesures appropriées pour éliminer les obstacles à la compréhension linguistique et culturelle. recommandent	3.4 Recommander aux personnes sourdes et malentendantes de tout âge les moyens auxiliaires possibles et leur indiquer les interlocuteurs correspondants.	3.5 Transmettre dans son travail des valeurs et des attitudes en vue d'un développement confiant des personnes sourdes et malentendantes
		4.1 Participer à la production et à la réalisation de vidéos en langue des signes en suivant des instructions.	4.2 Collaborer à la recherche et au développement de la langue des signes selon les instructions.			
4	Collaborer à des projets et à la recherche					
5	Participer au développement de la profession et respecter les principes d'éthique professionnelle	5.1 Pratiquer dans son propre travail des formes et des méthodes de développement individuel de la qualité de manière professionnelle	5.2 Chercher, lire et comprendre des articles spécialisés pour répondre à des questions spécifiques dans le cadre de son travail et de sa formation continue personnelle.	5.3 Respecter les principes d'éthique professionnelle de manière responsable dans son propre travail.		

* Il s'agit de personnes sourdes, malentendantes et entendants.

6.3 Niveau d'exigence (critères de performance)

Les compétences sont décrites en détail ci-dessous au moyen des IPRE. Les IPRE décrivent les compétences d'action en décrivant l'action compétente dans des situations d'application. IPRE est l'abréviation de (s)'informer - planifier/décider - réaliser - évaluer, les quatre étapes d'un cycle d'action complet. Les étapes IPRE ont ensuite été formulées en tant que critères de performance.

Domaine de compétences opérationnelles 1 : Travailler avec des nourrissons et des enfants en bas âge (encouragement précoce) ainsi qu'avec leurs parents et les personnes qui les éduquent

1.1 Encourager l'acquisition du langage des nourrissons et des enfants en bas âge au domicile et en présence des éducateurs et des personnes de référence, en fonction de leur âge.	
situation : <p>Les enseignants en langue des signes travaillent au domicile avec des nourrissons et des enfants en bas âge sourds ou malentendants ainsi qu'avec leur entourage en présence des éducateurs et des personnes de référence.</p> <p>Vous interagissez avec le nourrisson ou l'enfant en bas âge de manière adaptée à son âge, par tous les canaux de perception disponibles et en utilisant notamment la langue des signes, les jeux, les images et les livres. Vous enregistrez les réactions du nourrisson ou de l'enfant et vous y répondez.</p> <p>Ils l'expliquent aux parents ou aux personnes de référence.</p> <p>L'objectif est de stimuler la perception visuelle, l'acquisition naturelle du langage et, par conséquent, le développement cognitif de l'enfant.</p>	
<i>Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...</i>	
Critères de performance	I : ... reconnaître les signaux du nourrisson ou du jeune enfant. ... saisir le niveau de développement de l'enfant ... d'évaluer les compétences linguistiques déjà existantes de l'enfant.
	P : ... ils planifient le premier contact de manière adéquate ... de préparer les différentes visites en fonction du stade de développement du jeune enfant. ... déduire spontanément les prochaines étapes d'action sur la base des déclarations du nourrisson ou du jeune enfant.
	R : ... de communiquer activement et consciemment avec le nourrisson ou le jeune enfant et d'utiliser les préformes gestuelles (babillage) de manière professionnelle. ... utiliser du matériel adapté à l'âge, à la surdité et à la malentendance ... Les signaux du nourrisson ou du jeune enfant doivent être signalés aux éducateurs et aux personnes de référence. ... donner aux parents les moyens d'observer ce qui se passe et d'apprendre à partir de l'exemple donné. ... en tenant compte des bases de la psychologie du développement ainsi que des bases du développement du langage gestuel, du développement des émotions, du développement de l'attachement et du développement cognitif.
	E : ... documenter en permanence les progrès de l'apprentissage de la langue. ... pouvoir motiver l'éducateur et la personne de référence à les imiter. ... de réfléchir à son propre travail à l'aide des enregistrements vidéo.

1.2 coacher les éducateurs et les personnes de référence au domicile dans l'encouragement précoce du langage et de la communication et dans l'organisation de la relation avec le petit enfant

situation :

Les enseignants en langue des signes travaillent au Domicile avec les parents de nouveaux ou de jeunes enfants sourds ou malentendants et leur entourage. Ils leur font comprendre l'importance de la langue pour le développement de l'enfant.

En outre, ils informent les parents sur les nombreuses possibilités de conseil dans le but de les rassurer et de leur montrer qu'ils peuvent faire beaucoup pour leur enfant et qu'il existe de nombreuses possibilités de soutien.

Ils coachent les éducateurs et les personnes de référence dans l'organisation de la relation avec le nourrisson ou l'enfant, en leur transmettant des moyens/tactiques de communication appropriés et des techniques d'aide visuelle (livres d'images, images, etc.), en leur montrant des possibilités d'encouragement précoce bimodal-bilingue et en leur enseignant des thèmes de la vie quotidienne en langue des signes.

L'objectif est de faciliter la communication des parents et des personnes de référence avec l'enfant au quotidien et de contribuer ainsi au renforcement du lien avec l'enfant et à la promotion du développement cognitif.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<p>... extraire de la demande, avant le premier contact, les informations nécessaires pour établir le contact de manière adéquate et déterminer les clarifications à apporter à la demande (les demandes sont souvent imprécises).</p> <p>... de déterminer les besoins des enfants en bas âge, des personnes de référence et de l'entourage par le biais de questionnements et d'observations.</p> <p>... s'informer sur les institutions avec lesquelles les parents ont déjà pris contact.</p> <p>... de clarifier l'état des connaissances des parents sur la surdit� ainsi que sur leurs propres possibilit�s d'action.</p>
	P :	<p>... ils planifient de mani�re ad�quate le premier contact et les sujets qui y seront abord�s</p> <p>... de planifier le d�roulement des consultations ult�rieures sur la base des faits et des besoins recueillis.</p> <p>... d�terminer quels mat�riaux sont appropri�s, lesquels correspondent � l'�tat de l'art et lesquels doivent par cons�quent �tre utilis�s.</p> <p>... de prioriser en permanence les sujets � aborder en fonction du d�veloppement de l'enfant et de l'avancement de la consultation, et de justifier de telles d�cisions.</p>

R :	<p>...montrer aux parents l'importance et les possibilités de la communication avec le jeune enfant au quotidien</p> <p>... expliquer aux éducateurs et aux personnes de référence la langue des signes comme un système linguistique à part entière</p> <p>... qui fournissent aux parents des informations sur l'acquisition du langage adaptées au stade de développement de l'enfant.</p> <p>... utiliser de manière adéquate différentes méthodes (p. ex. regarder des livres, décrire des jeux, explications pendant des promenades) et du matériel adapté à l'âge, aux sourds et aux malentendants.</p> <p>... encourager l'interaction entre l'enfant et la personne de référence lors d'activités concrètes de la vie quotidienne (p. ex. montrer quelque chose) et donner un feed-back à ce sujet.</p>
------------	--

	<p>... d'apprendre aux éducateurs et aux personnes de référence à réaliser avec l'enfant des activités quotidiennes telles que la pâtisserie, le bain, le brossage des dents.</p>
E :	<p>... identifier chez les parents les obstacles à la mise en œuvre (problèmes de compréhension, obstacles culturels, etc.) et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.</p> <p>... se rendre compte de l'accomplissement du mandat et, le cas échéant, clarifier à nouveau le mandat avec le mandant (p. ex. SGB-FSS, association de parents, accompagnement familial) ou chercher d'autres possibilités de soutien.</p> <p>...chercher des solutions en intervision avec un autre professionnel pour des missions vécues comme difficiles.</p> <p>... demander un feedback adéquat à la famille.</p> <p>... de vérifier l'effet des mesures et, le cas échéant, d'adapter sa propre démarche.</p>

1.3 Mettre en réseau les enfants et les familles avec d'autres personnes concernées par le biais de conseils et d'une médiation au domicile.

situation :

Les enseignants en langue des signes mettent les enfants, les jeunes et leurs familles sourds ou malentendants en contact avec d'autres personnes concernées et leur donnent des informations sur les institutions possibles (réunions de familles, centres de conseil, etc.). Ils servent de lien entre les enfants/adolescents/familles et les autres personnes concernées et les encouragent à prendre contact avec eux.

En favorisant les échanges entre les personnes concernées et en encourageant les initiatives personnelles, elles contribuent à élargir le réseau social.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<p>... se renseigner sur les institutions/services de consultation appropriés au domicile de la personne concernée ou sur les coordonnées d'autres personnes concernées.</p> <p>... identifier les obstacles à la mise en réseau des enfants, des jeunes ou des familles avec d'autres personnes concernées.</p>
	P :	<p>... rassembler pour les personnes concernées des possibilités de mise en réseau adaptées à leurs besoins.</p> <p>... rassembler le matériel d'information des institutions et des services de conseil pertinents pour les personnes concernées.</p> <p>... examiner les offres avec les familles et les enfants et compléter les informations manquantes.</p>
	R :	<p>... informer les enfants, les jeunes ou les familles sur les offres et les services de conseil</p> <p>... les inciter à faire preuve d'initiative et à se mettre en réseau avec d'autres personnes concernées en s'appuyant sur les offres des institutions et des services de conseil.</p> <p>... les conseiller et, le cas échéant, leur indiquer d'autres possibilités de mise en réseau.</p>
	E :	<p>... vérifier régulièrement dans quelle mesure le réseau social des personnes a progressé.</p> <p>... vérifier si l'initiative personnelle des personnes a augmenté et si le besoin de conseil a diminué.</p> <p>... adapter, le cas échéant, les autres mesures.</p>

1.4 Sensibiliser les proches et les amis au contact avec les enfants sourds et malentendants lors des consultations à domicile.

situation :

Les enseignants en langue des signes sensibilisent les parents et les amis aux relations avec les enfants sourds et malentendants. Ils leur offrent une aide concrète, des informations d'introduction et des conseils concrets. En outre, ils montrent aux parents et aux amis comment entrer en relation avec les enfants sourds ou malentendants et comment mieux interagir avec eux. Les barrières sont ainsi réduites.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<ul style="list-style-type: none"> ... se tenir au courant de l'actualité des offres en rapport avec la surdité/malentendance. ... reconnaître les incertitudes et les comportements défavorables dans les relations avec les sourds. ... percevoir les besoins et les préoccupations des proches et des amis
	P :	<ul style="list-style-type: none"> ... planifier la consultation en fonction des besoins identifiés ... rechercher les services de conseil, les institutions, etc. pertinents. ... fournir du matériel d'information.
	R :	<ul style="list-style-type: none"> ... conseiller les familles et les amis pour faciliter les relations avec les enfants sourds et malentendants. ... leur donner des conseils et une aide appropriés ... s'entraîner avec eux à une communication adaptée aux enfants sourds ou malentendants.
	E :	<ul style="list-style-type: none"> ... s'assurer que les préoccupations de la famille et des amis ont été prises en compte. ... vérifier si les barrières ont pu être réduites ou si d'autres mesures sont encore nécessaires.

Domaine de compétences opérationnelles 2 : Travailler avec des enfants et des adolescents

2.1 préparer, réaliser et évaluer de manière autonome des cours de langue des signes pour enfants et adolescents	
<p>situation :</p> <p>Les enseignants en langue des signes conçoivent, dispensent et évaluent les cours pour enfants et adolescents en fonction des besoins du groupe cible. Ils expliquent comment les fonctions linguistiques (p.ex. représentation, appel, communication, prise de contact) se manifestent dans la langue des signes et transmettent la grammaire (syntaxe, morphologie, phonologie, etc.) de la langue des signes.</p>	
<p><i>Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...</i></p>	
Critères de performance	<p>I : ... saisir le niveau d'apprentissage et les besoins des enfants et des adolescents ... s'orienter sur des sujets d'actualité dans les autres cours ou dans la vie quotidienne.</p>
	<p>P : ... de préparer les unités de cours sur la base des objectifs d'apprentissage et d'autres directives. ... établir des liens entre l'actualité et la matière enseignée. ... choisir et rassembler du matériel pédagogique approprié ... tenir compte du niveau de développement des enfants et des adolescents lors de la planification de l'enseignement. ... s'appuyer sur des connaissances en psychologie de l'apprentissage pour structurer les unités d'enseignement</p>
	<p>R : ... ils s'expriment en langue des signes de manière claire, structurée et détaillée, même sur des sujets complexes, en utilisant de manière appropriée différents moyens pour relier les textes. ... pratiquer les unités de cours conformément aux prescriptions. ... d'utiliser le matériel pédagogique de manière correcte et adéquate. ... s'exercer à l'exécution correcte de la langue des signes, tant sur le plan du contenu que de la forme, avec les enfants et les jeunes. ... veiller à la précision du langage. ... effectuer des contrôles d'apprentissage formatifs et sommatifs.</p>
	<p>E : ... vérifier, à l'aide de méthodes appropriées, si les enfants ont compris ce qui leur a été transmis et chercher d'autres possibilités de transmission.</p>

2.2 Collaborer au sein de l'équipe d'enseignants (teamteaching, assistance) et organiser l'enseignement en commun en vue de la participation de tous les élèves.

situation :

Les enseignants en langue des signes organisent et dispensent l'enseignement dans la langue nationale/langue des signes nationale correspondante en collaboration avec un autre spécialiste (p. ex. enseignant de la classe). L'objectif est que tous les enfants et adolescents de la classe puissent suivre la matière enseignée. Après discussion avec le spécialiste, différentes méthodes particulièrement adaptées aux sourds sont utilisées.

Les enseignants en langue des signes sont conscients de leur rôle et le définissent également vis-à-vis des enfants et des jeunes. Ils veillent à ce que ces derniers respectent les règles de communication et garantissent ainsi la participation des sourds à l'enseignement.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<ul style="list-style-type: none"> ... s'informer au préalable sur leur tâche ... se renseigner sur les matières enseignées actuellement ... s'informer sur le matériel disponible ... observer les enfants et les jeunes ainsi que les professionnels pendant les cours et donner un feedback.
	P :	<ul style="list-style-type: none"> ... clarifier les rôles avec le spécialiste ... convenir de la répartition des tâches avec le spécialiste ... planifier le déroulement des cours ... décider du matériel à utiliser, le préparer et/ou le produire ... établir un plan de cours
	R :	<ul style="list-style-type: none"> ... assister aux cours en utilisant la langue des signes ... s'assurer, en collaboration avec le spécialiste, que les enfants et les jeunes peuvent suivre et comprendre la matière enseignée ... montrer aux élèves entendants les possibilités de communication avec les apprenants sourds ou malentendants. ... utiliser des techniques/formes de communication (par ex. langage des signes visuel, langage des signes tactile, registres de langage adaptés) ... effectuer des contrôles d'apprentissage formatifs et sommatifs ... encourager l'autonomie des enfants et des adolescents dans l'approche des matières enseignées
	E :	<ul style="list-style-type: none"> ... réfléchir pour soi-même et avec le professionnel à la collaboration et à la répartition des rôles ... en tirer des conclusions et, le cas échéant, faire des propositions d'amélioration.

2.3 Soutenir les enfants et les jeunes dans leur processus d'apprentissage en fonction de leurs besoins, individuellement ou en petits groupes.

situation :

Des thèmes d'actualité sont traités dans le cadre du travail avec des apprenants individuels, avec de petits groupes ou pendant l'encadrement parascolaire. Il peut s'agir par exemple de la matière à apprendre à l'école, d'une situation quotidienne difficile ou d'une décision à prendre. Les enseignants en langue des signes servent de modèles, de médiateurs et de motivateurs. Ils ont toujours pour objectif de permettre à tous les enfants de suivre la matière et de participer à l'action sans être désavantagés.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<p>...saisir, dans le cadre de l'accueil et de l'ouverture de la leçon, s'il existe des thèmes à aborder actuellement et si les apprenants sont prêts pour le travail.</p> <p>...se faire une idée de l'agenda scolaire des apprenants en les interrogeant (examens, contrôles de performance, devoirs)</p> <p>... percevoir la dynamique de groupe.</p> <p>... prendre en compte les besoins et les préoccupations des enfants et des jeunes</p>
	P :	<p>...de planifier le contenu et le déroulement de la leçon et de l'adapter en permanence à la situation et aux apprenants.</p> <p>...connaître les faiblesses scolaires des apprenants et organiser la leçon en conséquence.</p> <p>... d'établir le déroulement de la journée (la sienne et celle des enfants) en fonction de la situation.</p> <p>... fournir, le cas échéant, des documents pour l'aide aux devoirs.</p> <p>... d'adapter l'encadrement aux besoins actuels.</p>
	R :	<p>... recourir à des aides pédagogiques adaptées au processus d'apprentissage des enfants et des adolescents</p> <p>... donner des tâches à effectuer pendant le cours, qui comprennent les thèmes actuels ou nécessitant un soutien.</p> <p>... prendre en charge les enfants et les jeunes en fonction de leurs besoins.</p> <p>... utiliser du matériel d'aide et donner des tâches aux enfants et aux jeunes pour consolider ce qu'ils ont appris.</p> <p>... éliminer les obstacles à la communication par des interventions adéquates en fonction de la situation.</p>
	E :	<p>... vérifier en permanence la compréhension du sujet traité, par exemple en se basant sur la réaction des apprenants ou sur les résultats de leur activité personnelle.</p> <p>...veiller particulièrement à la concordance entre les expressions écrites et signées et les corriger si nécessaire.</p> <p>... s'assurer que les enfants et les jeunes peuvent participer à la vie du groupe.</p>

Domaine de compétences opérationnelles 3 : Travailler avec des adultes

3.1 Préparer, réaliser et évaluer de manière autonome des cours de langue des signes pour adultes en fonction du groupe cible.

situation :

Les enseignants en langue des signes conçoivent, dispensent et évaluent les cours pour adultes en fonction des besoins du groupe cible. Ils expliquent comment les fonctions linguistiques (p.ex. représentation, appel, communication, prise de contact) se manifestent dans la langue des signes et transmettent la grammaire (syntaxe, morphologie, phonologie, etc.) de la langue des signes. Ils donnent un aperçu de l'histoire de la langue des signes et de la culture des sourds.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<ul style="list-style-type: none"> ... de prendre les premières indications sur le groupe cible dans les inscriptions (taille du groupe, composition du groupe). ... déterminer les motivations et les besoins des adultes ... déterminer les connaissances linguistiques déjà acquises (niveau CECR).
	P :	<ul style="list-style-type: none"> ... de planifier les unités de cours de manière adaptée aux adultes sur la base des besoins, des objectifs d'apprentissage et d'autres directives (p. ex. niveau du CECR à atteindre). ... choisir et rassembler du matériel pédagogique approprié ... planifier des phases de travail autonomes (missions, résultats attendus, vérification). ... planifier l'infrastructure nécessaire
	R :	<ul style="list-style-type: none"> ... ils s'expriment en langue des signes de manière claire, structurée et détaillée, même sur des sujets complexes, en utilisant de manière appropriée différents moyens pour relier les textes. ... de dispenser un enseignement correct d'un point de vue didactique. ... d'utiliser les médias et le matériel pédagogique de manière correcte et adaptée à la situation. ... s'exercer à l'exécution correcte de la langue des signes, tant sur le plan du contenu que de la forme. ... veiller à la précision du langage. ... effectuer des contrôles d'apprentissage formatifs et sommatifs.
	E :	<ul style="list-style-type: none"> ... vérifier l'efficacité de l'enseignement ainsi que les résultats obtenus. ... demander un feedback aux apprenants. ... procéder à des adaptations de l'enseignement si nécessaire

3.2 Promouvoir la participation des adultes sourds et malentendants à la vie sociale par le biais de conseils, de coaching et de cours.

situation :

Les professeurs de langue des signes enseignent aux adultes sourds et malentendants les procédures à suivre pour faire face aux situations typiques de la vie quotidienne, en particulier dans les lieux publics. Grâce à différents moyens auxiliaires (p. ex. interprètes, instructions sur le lieu de travail, aides techniques), les barrières liées aux relations avec les autres personnes doivent être supprimées. Ils aident les sourds à agir de manière autonome en dehors de leurs quatre murs.

Ils transmettent aux adultes sourds et malentendants, dans le cadre de cours ou de consultations, des informations (p. ex. sur des thèmes politiques, culturels, sociaux) auxquelles ils n'ont qu'un accès limité. Ils leur montrent comment se procurer eux-mêmes ces informations.

L'objectif est de faciliter la vie quotidienne et de permettre une participation active et confiante à la vie sociale.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<ul style="list-style-type: none"> ... identifier les barrières/obstacles spécifiques et individuels (profession, trajets, loisirs). ... reconnaître, par la discussion et l'observation, les obstacles qui se dressent dans les situations de la vie quotidienne en raison de comportements personnels défavorables ... déterminer dans quelle mesure une personne sourde perçoit les informations quotidiennes, des simples annonces aux reportages sur l'actualité. ... s'informer en permanence sur les thèmes politiques et sociaux actuels.
	P :	<ul style="list-style-type: none"> ... choisir des solutions pour s'attaquer aux barrières et aux obstacles existants ... planifier la procédure de consultation ou dans les cours ... explorer des lieux pertinents et y planifier des exemples/exercices pratiques concrets. ... fournir ou préparer du matériel d'information adapté au niveau ... rassembler et traiter les thèmes politiques et sociaux actuels à transmettre ... contacter des organisations partenaires et discuter de la coopération (par ex. gehe-ces electronics AG, procom, ...)
	R :	<ul style="list-style-type: none"> ... donner des tâches sur place et apporter un soutien ... observer les adultes sourds ou malentendants, leur donner un feedback et leur proposer des alternatives d'action. ... montrer et/ou expliquer des comportements exemplaires (apprentissage par le modèle). ... transmettre des thèmes d'actualité en fonction du groupe cible et s'exercer à l'autonomie dans la recherche d'informations. ... d'instruire l'utilisation de moyens techniques ou de procédures appropriées.
	E :	<ul style="list-style-type: none"> ... de justifier et de réfléchir à son propre comportement. ... adapter les mesures prises si nécessaire

3.3 Assurer une communication "sans barrière" et recommander à cet effet des mesures appropriées pour éliminer les obstacles à la compréhension linguistique et culturelle.

situation :

Dans leur travail en classe et dans la vie quotidienne, les enseignants en langue des signes servent d'intermédiaires entre les personnes entendantes et les personnes sourdes/malentendantes et contribuent à la compréhension mutuelle. Ils reconnaissent les obstacles à la compréhension linguistique et culturelle et proposent des moyens appropriés pour les éliminer. Pour ce faire, ils travaillent en contact direct avec des personnes sourdes/malentendantes et des personnes entendantes. Ils vérifient également que le matériel écrit et les vidéos ne présentent pas de barrières pour le groupe cible.

L'objectif est de rendre la communication entre les personnes entendantes et les personnes sourdes ou malentendantes "à faible barrière".

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	<ul style="list-style-type: none"> ... identifier, dans le cadre de leur activité, les obstacles à la compréhension. ... reconnaître les défis liés aux différents systèmes linguistiques (langue des signes et langue orale). ... identifier dans des documents vidéo ou textuels les éventuelles barrières pour le groupe cible ... déterminer les domaines dans lesquels un travail de sensibilisation ciblé est nécessaire
	P :	<ul style="list-style-type: none"> ... planifier le type de soutien (soutien à l'application, recommandation, conseil), la procédure concrète et le matériel à utiliser ... décider de la forme d'intervention appropriée en fonction de la situation ... clarifier son propre rôle avant l'entretien avec les participants à l'entretien. ... préparer l'entretien et en définir le contenu et les objectifs.
	R :	<ul style="list-style-type: none"> ... faire des propositions ciblées et adaptées à la situation de communication pour une meilleure compréhension entre les personnes sourdes/malentendantes et les personnes entendantes. ... clarifier les malentendus entre les personnes sourdes/malentendantes et les personnes entendantes, qui sont dus à la langue ou à la culture. ... sensibiliser les personnes sourdes/malentendantes ainsi que les personnes entendantes au fait que leur propre système linguistique, à savoir la langue des signes d'une part et la langue écrite ou la lecture labiale d'autre part, est une "langue étrangère" pour l'autre et constitue donc déjà plus ou moins un obstacle ... élaborer des propositions visant à permettre aux groupes cibles de mieux comprendre un texte ou un reportage vidéo. ... communiquer, le cas échéant, en langage gestuel simple. ... collaborer efficacement avec le client et l'organisation partenaire

E :	... s'assurer que les explications ont été comprises ... Demander un feedback, réfléchir à son propre comportement et tirer des conclusions pour les étapes suivantes.
------------	---

3.4 recommander aux personnes sourdes et malentendantes de tous âges des aides possibles et les mettre en contact avec les personnes appropriées

situation :

Pour les personnes sourdes et malentendantes, il existe de nombreuses aides techniques, telles que les réveils lumineux, les réveils avec vibreur, les visiophones, la possibilité de diriger le téléphone ou la radio et la télévision directement sur un appareil auditif ou encore différentes possibilités de convertir des signaux acoustiques en signaux visuels. Il existe également de nombreuses offres d'assistance qui facilitent la vie quotidienne, comme par exemple des professeurs de langue des signes. Enfin, il existe des techniques de communication entre les personnes entendantes et les personnes sourdes, ainsi que pour les personnes sourdes-aveugles.

Les enseignants en langue des signes connaissent ces appareils, techniques et offres ainsi que leurs fournisseurs et peuvent recommander aux personnes sourdes et malentendantes des moyens auxiliaires appropriés et leur fournir les contacts correspondants.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	... reconnaître, dans la vie quotidienne, les situations pour lesquelles il existe des moyens auxiliaires ou des offres de soutien permettant de les surmonter plus facilement. ... lire des descriptions ou des publicités pour de nouveaux produits, techniques ou offres et être capable d'évaluer leurs possibilités d'utilisation
	P :	... choisir des moyens techniques, des techniques ou des offres de soutien en fonction de la situation. ... choisir les moyens techniques, les techniques ou les offres de soutien adéquats pour la classe d'âge.
	R :	... utiliser des techniques de communication entre personnes entendantes et sourdes, ainsi qu'avec des personnes sourdes-aveugles. ... Connaître les appareils, les techniques et les offres de soutien ainsi que leurs fournisseurs, recommander des moyens auxiliaires appropriés aux personnes sourdes et malentendantes et leur fournir des contacts.
	E :	... s'assurer que les moyens, techniques ou offres de soutien transmis ont pu être adoptés par les personnes sourdes conseillées et qu'ils ont fait leurs preuves. ... examiner de manière autocritique sa propre recommandation de médiums et de techniques.

3.5 Transmettre dans son travail des valeurs et des attitudes en vue d'un développement conscient des personnes sourdes et malentendantes.

situation :

Dans leur travail, les enseignants de la langue des signes sont confrontés à des valeurs et des attitudes qui peuvent s'opposer au libre développement des personnes sourdes et malentendantes. Celles-ci peuvent par exemple concerner l'importance de la langue des signes en tant que système linguistique à part entière, la nécessité d'apprendre, l'évaluation des chances des sourds ou encore la valeur des personnes atteintes d'un handicap auditif. Il s'agit souvent de préjugés.

Dans leur travail, les enseignants en langue des signes parlent de valeurs et d'idées ou les transmettent par leur propre attitude. Ils visent ainsi à ce que les personnes sourdes et malentendantes puissent se développer en toute confiance et avec l'aide de leur entourage, comme toute autre personne.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	... de reconnaître dans l'entourage ou chez les personnes sourdes/malentendantes elles-mêmes, à travers leurs propos ou leur comportement, des attitudes ou des valeurs qui peuvent limiter leurs chances de développement.
	P :	... examiner dans chaque situation si une intervention est appropriée ... décider de la forme d'intervention appropriée en fonction du contexte (travail avec des jeunes, avec des adultes, etc.)
	R :	... attirer l'attention des personnes sourdes/malentendantes et de leur entourage sur les attitudes et les valeurs qui peuvent entraver les chances de développement. ... vivre et revendiquer des valeurs relatives à l'enseignement de la langue des signes et à l'apprentissage (attitude au travail, cohabitation, etc.)
	E :	... réfléchir à leurs propres valeurs ... vérifier si leurs interventions ont été acceptées par les personnes concernées ... vérifier si un changement d'attitude a eu lieu

Domaine de compétences opérationnelles 4 : Collaborer à des projets et à la recherche

4.1 Participer à la production et à la réalisation de vidéos en langue des signes en suivant des instructions	
situation :	
<p>Les enseignants en langue des signes sont impliqués dans la production d'une vidéo en langue des signes (par ex. pour du matériel d'enseignement et d'apprentissage ou des vidéos d'information) destinée à un large public, en collaboration avec les réalisateurs. Il s'agit de signer des mots isolés, voire des discussions ou des conférences entières. Ils tiennent compte du contenu, du type de production (divertissement, texte éducatif, etc.) ainsi que du public cible. Si nécessaire, ils utilisent la langue des signes simple. Leur objectif est d'obtenir la meilleure compréhension possible de la part du public cible sourd.</p>	
<i>Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...</i>	
Critères de performance	I :
	P :
	R :
	E :

4.2 Collaborer à la recherche et au développement de la langue des signes conformément à l'instruction.

situation :

Les enseignants en langue des signes participent à des projets de recherche et de développement de la langue des signes. Ces projets concernent notamment la linguistique de la langue des signes. Dans ce cadre, ils réalisent également des tests de langue des signes et les évaluent. A cet effet, ils disposent de connaissances de base sur les processus et les exigences des projets.

Ils participent à des groupes de réflexion dans lesquels ils apportent leurs expériences de travail avec des sourds et contribuent entre autres à l'élargissement du vocabulaire gestuel spécialisé ou au développement de la didactique de la langue des signes.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	... Saisir l'objectif et le contenu d'un projet. ... saisir la mission concrète ... d'identifier dans son propre travail des expériences qui sont importantes pour un projet (par ex. des signes nouveaux ou des erreurs/malentendus typiques des apprenants de la langue des signes).
	P :	... préparer la participation au projet conformément au mandat et aux conditions-cadres. ... préparer et réaliser des tests et leur évaluation conformément au mandat.
	R :	... effectuer des observations et les consigner ... Réaliser et évaluer des tests de langue des signes ... participer à des réunions avec les autres professionnels et apporter des expériences ou faire des rapports conformément au mandat.
	E :	... Documenter les résultats/données de la recherche ... réfléchir à sa propre contribution au projet

Domaine de compétences opérationnelles 5 : Participer au développement de la profession et respecter les principes éthiques de la profession

5.1 Pratiquer dans son propre travail des formes et des méthodes de développement individuel de la qualité de manière professionnelle.	
situation :	
<p>Dans leur travail, les enseignants en langue des signes interagissent avec des personnes* de tous âges. Ils doivent régulièrement s'assurer que leur travail atteint les résultats souhaités et qu'il correspond aux normes de qualité. C'est pourquoi ils réfléchissent à leur méthode de travail et la développent. Pour ce faire, ils utilisent des méthodes de développement individuel de la qualité telles que le feedback ou l'intervision collégiale et respectent les règles et les principes éthiques tels que la loyauté, le respect d'autrui, la transparence et l'intégrité professionnelle.</p>	
<i>Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...</i>	
Critères de performance	I :
	P :
	R :
	E :

* Il s'agit de personnes sourdes, malentendantes et entendants.

5.2 Rechercher, lire et comprendre des articles spécialisés pour répondre à des questions spécifiques dans le cadre de son travail et de sa formation continue personnelle.

situation :

Les enseignants en langue des signes développent en permanence leurs compétences. Pour ce faire, ils lisent des articles spécialisés et en extraient l'essentiel pour leur travail. Ils cherchent dans la littérature spécialisée des réponses aux questions qui se posent dans leur travail.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de performance	I :	... identifier les questions auxquelles il est possible de répondre par la littérature spécialisée. ... se faire une idée, à l'aide du titre et de l'abstract, de la pertinence d'un article par rapport à la question posée
	P :	... choisir des ouvrages ou des revues spécialisés appropriés pour répondre à la question. ... se préparer à la lecture du point de vue de la technique de travail (prise de notes, marquage, utilisation de médias électroniques, etc.)
	R :	... rechercher des articles spécialisés en fonction de la question posée et utiliser à cet effet des médias électroniques. ... lire l'article spécialisé. ... sélectionner des contenus essentiels. ... faire un résumé.
	E :	... se rendre compte si un article spécialisé a été suffisamment compris ou s'il faut demander une aide spécialisée. ... vérifier si la question posée a reçu une réponse ou si des recherches supplémentaires doivent être effectuées.

5.3 Respecter les principes éthiques de la profession de manière responsable dans son propre travail.

situation :

Les enseignants en langue des signes agissent dans toutes les situations selon les principes éthiques généraux et spécifiques à la profession, tels que la justice sociale, la dignité ou l'intégrité. Ceci est particulièrement vrai dans le travail avec des sourds ayant d'autres handicaps (par exemple le syndrome de Usher) ou d'autres origines culturelles. L'éthique professionnelle doit également servir de guide pour l'auto-évaluation. Il s'agit d'un ensemble de règles pour l'action professionnelle et pour l'exercice de la responsabilité professionnelle.

Les enseignants en langue des signes agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'ils...

Critères de	I :	... identifier les dilemmes éthiques possibles par rapport à une situation donnée.
	P :	... évaluer les possibilités et les limites de ses propres actions. ... en déduire les mesures à prendre, en tenant compte de la portée des actions.
	R :	... agir selon des principes éthiques, c'est-à-dire mettre en œuvre les mesures déduites en fonction de la situation.
	E :	... d'évaluer les actions entreprises et leurs conséquences selon des principes éthiques et juridiques. ... réfléchir à des principes éthiques.

6.4 Compétences au niveau du certificat sectoriel pour l'entrée dans les deux années de pratique professionnelle pertinente avant l'examen professionnel rufsprüfung

↓ Compétences d'action domaines de compétence	Compétences d'action →				
Travailler avec des nourrissons et des enfants en bas âge (éducation précoce) ainsi qu'avec leurs parents et leurs éducateurs*.	1.1 Encourager les nourrissons et les enfants en bas âge au domicile et en présence des éducateurs et des personnes de référence, de manière adaptée à leur âge et en compagnie d'une ASC expérimentée. et d'évaluer la démarche.	1.2 Educateurs et personnes de référence au domicile pour l'encouragement précoce du langage et de la communication et dans l'organisation de la relation avec le petit enfant au moyen de documents écrits. d'information et de formation.	1.3 Mettre en réseau les enfants et les familles avec d'autres personnes concernées par le biais de la médiation au domicile	1.4 Fournir aux parents et amis du domicile du matériel de sensibilisation sur le contact avec les enfants sourds et malentendants	
Travailler avec des enfants et des jeunes*.	2.1 Préparer et dispenser des cours de langue des signes pour enfants et adolescents et les évaluer avec l'aide d'un coach.	2.2 Collaborer avec un enseignant expérimenté au sein d'une équipe d'enseignants (te- amteaching, assistance) et organiser l'enseignement en commun en vue de la participation de tous les élèves.	2.3 Après discussion préalable avec le coach, soutenir les enfants et les adolescents dans le processus d'apprentissage en fonction de leurs besoins, en setting individuel ou en petits groupes.		
Travailler avec des adultes	3.1 Préparer, réaliser et évaluer des cours de langue des signes pour adultes en fonction du groupe cible.	3.2 La participation des adultes sourds et malentendants à la vie sociale par la mise à disposition de matériel d'information et d'outils de communication. Favoriser les moyens auxiliaires	3.3 Assurer une communication "pauvre en barrières" et prendre à cet effet des mesures appropriées pour éliminer les obstacles à la compréhension linguistique et culturelle. Recommander le traitement	3.4 recommander aux personnes sourdes et malentendantes de tous âges des moyens auxiliaires possibles et leur indiquer les mesures à prendre. de la part d'un interlocuteur.	3.5 réfléchir à ses valeurs et à ses positions dans son propre travail et en discuter en supervision et les évaluer.
Collaborer à des projets et à la recherche	4.1 Participer à la production et à la réalisation de vidéos en langue des signes sur instructions	4.2 Collaborer à la recherche et au développement de la langue des signes selon les instructions.			
Participer au développement de la profession et respecter les principes d'éthique professionnelle	5.1 Dans son propre travail Formes et méthodes de l'évaluation individuelle de la qualité Pratiquer le développement de manière professionnelle	5.2 Pour répondre à des questions spécifiques dans le cadre de son propre travail et pour la recherche personnelle, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la	5.3 Reconnaître les principes éthiques professionnels dans son propre travail et en discuter en supervision.		

		langue française. Formation continue personnelle Rechercher, lire et comprendre des articles spécialisés	
--	--	---	--

* Il s'agit de personnes sourdes, malentendantes et entendantes.

6.5 Glossaire

Ordonnance sur le lieu de travail

Par le biais d'une décision sur le lieu de travail, l'assurance-invalidité paie les interprètes en langue des signes sur le lieu de travail d'une personne sourde, au sens des frais supplémentaires liés au handicap. Mais seulement jusqu'à un maximum de 1763 francs par mois. Ce montant suffit pour environ 10 heures d'interprétation. Si davantage d'heures sont nécessaires, la personne sourde ou son employeur doit prendre en charge les frais.

bimodal-bilingue

le bilinguisme dans deux modalités différentes, à savoir une langue des signes et une langue parlée.

DSGS

[Langue des signes suisse allemande](#)

GER

Le Cadre européen commun de référence s'occupe de l'évaluation des progrès dans l'apprentissage d'une langue étrangère. L'objectif est de rendre les différents certificats de langue européens comparables entre eux et de créer une référence pour l'acquisition de connaissances linguistiques.

ghe-ces electronics AG

Une entreprise qui développe, produit et distribue des aides électroniques pour les sourds et les malentendants.

LSF

[Langue signe française](#)

LIS

[Lingua di segni](#)

procom

Une fondation qui organise la médiation téléphonique et les interventions d'interprètes.

SGB-FSS

Fédération suisse des sourds (organisation faîtière nationale)

Langue des signes tactile

Expressions en langue des signes qui sont palpées en posant les mains sur le dos de la main de la personne qui signe.

Enseignement en équipe

Une forme d'enseignement dans laquelle deux enseignants ont une
Préparer ensemble un cours ou une unité, en langue orale et en langue des signes.

et évaluer ensuite l'enseignement.

Syndrome de Usher

Une hérédité génétique avec une surdité de perception précoce ou une surdité de naissance, à laquelle s'ajoute plus tard un trouble visuel croissant dû à une dégénérescence de la rétine.

Visual frame Langue des signes

La langue des signes Visual Frame utilise un espace gestuel plus petit autour du visage. Cette forme de langage gestuel est utilisée lorsque la personne concernée a un champ visuel réduit.